

Les zones humides audoises

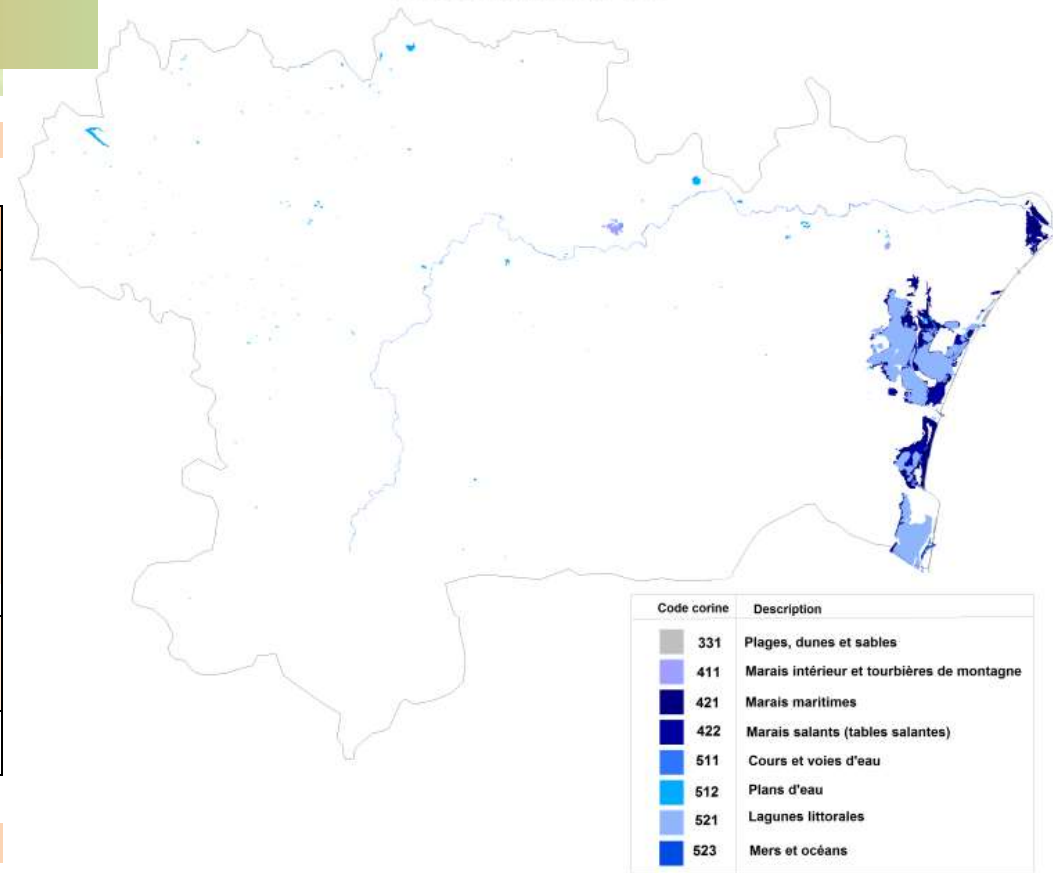
| Entité | Site | Surf. (ha) | COMMUNE | GESTIONNAIRE |
|------------------------------|------------------------------|------------|----------------|----------------------------|
| Etang Bages - Sigean | Le Doul - La Saline | 180 | Peyriac de Mer | Commune de Peyriac de Mer |
| | Le Grand Castelou | 157 | Narbonne | Commune de Narbonne - EDPN |
| | Ile et Rives de l'Aute | 67 | Sigean | Commune de Sigean |
| | Labrador | 266 | Narbonne | Pas de gestionnaire |
| | Berges de l'étang de Peyriac | 2 | Peyriac de Mer | Commune de Peyriac de Mer |
| | Le Caramoun | 6 | Leucate | En cours |
| Etang Basse plaine de l'Aude | Etang de Pissevache | 134 | Fleury d'Aude | Commune de Fleury d'Aude |
| Massif de la Clape | L'Oustalet | 466 | Fleury d'Aude | Commune de Fleury d'Aude |

Evolution et impact sur la faune sauvage

Le littoral audois attire et draine une masse touristique importante, et connaît certains problèmes d'urbanisation et d'artificialisation, ainsi qu'un dérangement conséquent et régulier sur la faune sauvage.

Cette forte fréquentation a pour effet d'augmenter les rejets domestiques dans l'environnement qui a pour conséquence négative sur la qualité de l'eau de par un phénomène d'eutrophisation. Ce phénomène a pour conséquence d'intervenir dans la disparition de formations végétales et de l'ensemble de l'écosystème lié. D'autres espèces opportunistes se développent au contraire. Le comblement de certains étangs et zones humides sont également une des conséquences de cette eutrophisation.

On observe également une régression des zones humides toujours liée à l'urbanisation mais également à l'agriculture.



Actions mises en œuvre :

La frange littorale fait partie du Domaine Public Maritime (DPM) et bénéficie donc d'une législation particulière qui protège ces espaces et limite donc fortement l'anthropisation et l'urbanisation.

De la même manière, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (établissement public créé en 1975) possède de nombreux sites sur le département de l'Aude. Par l'acquisition foncière de certaines parties du littoral, le CLRL gère avec les acteurs et les collectivités locales ces sites et permet leur protection.

L'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, les chasseurs en installation, les ACCA locales, entretiennent et aménagent les zones humides et étangs littoraux afin qu'ils soient favorables à la sauvagine pour son alimentation et sa reproduction.

Problématiques

- Urbanisation anthropisation de la frange littorale,
- Diminution de la quantité et de la qualité des zones d'alimentation et de nidification,
- Baisse de la qualité des eaux,
- Dérangement par les activités touristiques et la forte fréquentation.

Enjeux cynégétiques

- Limiter et contrôler l'urbanisation,
- Limiter le dérangement et favoriser la cohabitation faune sauvage activités touristiques,
- Maintenir et favoriser la mise en place de zone de quiétude pour la faune sauvage,
- Valoriser les efforts et les travaux des chasseurs sur ces zones.

Orientations et programme d'action concernant les milieux humides et littoraux pour la période 2014-2020

| Enjeux | Orientations | Actions | Méthode / moyens |
|---|--|--|---|
| <i>Préserver les zones humides et littorales</i> | H3 - Entretenir et restaurer les zones humides | <i>H3.1 - Mise en place d'un programme zones humides</i> | <ul style="list-style-type: none">- <i>Partenariat avec SMMAR</i>- <i>Collaboration avec l'ADCGE</i>- <i>Identification des zones à forts enjeux</i>- <i>Programmation et réalisation de travaux</i> |